Cfdt:

UES ARKADE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

2019

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

OBJECTIF N° 4

RE-DYNAMISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVE DE CARRIÈRE AU SEIN DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA
ÉTAT DES LIEUX

La question de l'évolution des carrières interroge plusieurs aspects essentiels de votre vie professionnelle : à savoir votre motivation et votre employabilité. En effet, évoluer c'est acquérir de nouvelles compétences voire un nouveau métier. Au sein du Crédit Mutuel ARKÉA, cette évolution est trop souvent difficile : peu de possibilités et pas de visibilité.

UN RÉPERTOIRE DES MÉTIERS OBSOLÈTE

Le répertoire des emplois n'est plus adapté à l'évolution de nos métiers. Des nouveaux métiers non répertoriés (Métiers d'Expertise dans les Services Centraux, chargé part du pro, Adjoint R3P,...) et peu de possibilité d'évolution mise à part la filière management.

ABSENCE DE VISIBILITÉ DES POSTES À POURVOIR

Tous les postes à pourvoir ne sont pas publiés dans la bourse des emplois. Et les attributions de postes se font parfois discrétionnaire.

NOS REVENDICATIONS 2020-2024 POUR RE-DYNAMISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

DÉPLOYER UNE VÉRITABLE GESTION DES CARRIÈRES ET DES COMPÉTENCES

L'employeur a l'obligation légale d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi. Cela requiert d'avoir **une cartographie précise des compétences et des métiers pour accompagner chacun d'entre vous tout au long de sa carrière.** Sur la base de cette cartographie, le répertoire des métiers pourrait être revu et permettrait ainsi à chacun d'avoir une visibilité sur ses possibilités d'évolution.

DISTINGUER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (FORMATION/CARRIÈRE) DE L'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Nous réclamons pour chaque salarié un entretien distinct de l'e-perf afin que les questions de formation et d'évolution professionnelle soient abordées.

Un plan de formation individualisé avec des opportunités et des possibilités d'évolution afférentes doit être proposé à chaque salarié.

CRÉATION ET RECONNAISSANCE DES NOUVEAUX MÉTIERS

De plus en plus de salariés ont développé des expertises spécifiques sur des produits ou des cibles. Toutefois, **ces savoir-faire et compétences ne sont pas officiellement reconnus et valorisés.**

Nous réclamons la création des métiers d'Experts dans les Services Centraux, de Chargé Part du Pro, Adjoint R3P, d'un métier de gestion administrative dans les UT, avec une vraie reconnaissance des compétences mises en oeuvre.

POUR AVOIR DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

VOTEZ CFDT